

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 12825

Numéro SIREN : 789 821 535

Nom ou dénomination : UNITI

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2018 sous le numéro de dépôt 14070



1801861001

DATE DEPOT : 2018-02-12

NUMERO DE DEPOT : 2018R014070

N° GESTION : 2015B12825

N° SIREN : 789821535

DENOMINATION : UNITI

ADRESSE : 28 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/12/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE :
CHANGEMENT DE PRESIDENT DU DIRECTOIRE
CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU DIRECTOIRE
CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
CHANGEMENT DE PRESIDENT

UNITI

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.000.000 €
Siège social : 28, avenue de Friedland – 75008 Paris
789 821 535 R.C.S. Paris

15 B. 12825

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 26 DECEMBRE 2017**

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Service du R.C.S.
Dossier
déposé le 12 FEV. 2018

PN 26/12/2017.

DC
CW
CV
C2 du
Conseil de
Surveillance

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-six décembre,
A 9 h 00,

Les membres du Conseil de surveillance de la société UNITI se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- M. Stéphane ORIA, membre du Conseil de Surveillance et Président,
- M. Georges BESSON, membre du Conseil de Surveillance,
- M. Louis THANNEBERGER, membre du Conseil de Surveillance,

La moitié au moins des membres étant réunis, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Stéphane ORIA, Président du Conseil de surveillance, assume la fonction de Président de séance.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission de M. Frédéric BOISSON de son mandat de Président du Directoire,
- constatation de la démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de Président du Conseil de surveillance,
- nomination d'un nouveau Président du Directoire,
- pouvoir et rémunération du Président du Directoire,
- nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance,
- pouvoirs pour accomplir les formalités légales,
- questions diverses.

1. Démission de M. Frédéric Boisson de son mandat de membre du Directoire et constatation de la cessation de ses fonctions de Président du Directoire

Les membres du Conseil acceptent et prennent acte de la démission de M. Frédéric BOISSON de son mandat de membre du Directoire à compter de ce jour, et constate que cette démission n'est faite ni à contre temps ni contre l'intérêt de la société. Il est pris acte de fait de la fin de son mandat de Président du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance remercient unanimement M. Frédéric BOISSON d'avoir bien voulu assumer jusqu'alors la présidence du Directoire et lui donnent quitus pour la durée de son mandat.

2. Démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et constatation de la cessation de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil acceptent et prennent acte de la démission de M. Stéphane ORIA de son mandat de membre du Conseil de surveillance à compter de ce jour, et constate que cette démission n'est faite ni à contre temps ni contre l'intérêt de la société. Il est pris acte de fait de la fin de son mandat de Président du Conseil de surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance remercient unanimement M. Stéphane ORIA d'avoir bien voulu assumer jusqu'alors la présidence du Conseil de surveillance et lui donnent quitus pour la durée de son mandat.

3. Nomination d'un nouveau Président du Directoire

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de membre du Directoire et de Président du Directoire à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, conformément à l'article 16 des statuts :

M. Stéphane ORIA
demeurant 1N, chemin du Mûrier de Siscard
34300 AGDE

né le 11 juin 1979 à Béziers (34)

M. Stéphane ORIA accepte ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée, étant précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer lesdites fonctions.

4. Pouvoir et rémunération du Président du Directoire

Le Président du Directoire assure sous sa responsabilité la direction de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil de Surveillance. Il dispose de la signature bancaire.

Le Conseil de surveillance décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le Président du Directoire aura droit, en rémunération de ses fonctions, à une somme fixe mensuelle de 10 000 €.

Il est également souscrit auprès de la compagnie VERSPIEREN et au profit du Président du Directoire :

- Une assurance chômage GSC, formule 70 % 12 mois extensible à 24 mois,
- Une assurance RC pro mandataire social.

5. Nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance

En remplacement de M. Stéphane ORIA, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président du Conseil de surveillance à compter de ce jour, pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du Conseil, conformément à l'article 19 des statuts :

M. Georges BESSON
demeurant 47, quai de Bosc
34200 SETE

né le 31 août 1944 à Jonquières (11)

M. Georges BESSON accepte ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui vient de lui être témoignée, étant précisé qu'il satisfaisait aux conditions requises pour exercer lesdites fonctions.

6. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités prévues par la loi ou les règlements.

7. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par M. Stéphane ORIA, Président du Conseil de Surveillance.

Le Président
M. Stéphane ORIA

